

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

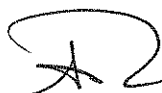
OBJET

**Modification des
Commissions et des
représentations du
Conseil Municipal**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 juillet 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 13 D 01

OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS ET DES REPRÉSENTATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de Madame Nicole FRYDMAN et à l'installation de Monsieur Claude BIHOUIS lors du Conseil Municipal du 11 avril 2013, il convient de procéder à la modification de la composition des commissions et des représentations du Conseil Municipal.

Madame FRYDMAN avait été élue par le Conseil Municipal pour siéger :

- dans la 2ème Commission : Travaux – Urbanisme – Environnement
- à la Commission d'Appel d'Offre
- à la Commission des Délégations de Services Publics
- au Conseil d'Administration de la SEMAGER
- au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Winchester
- au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-Germain / Poissy

Afin de respecter les règles de représentation des différents groupes au sein de ces institutions, il convient de formaliser le remplacement de Madame FRYDMAN par la désignation d'un membre du groupe Saint-Germain Solidaire dont elle était issue.

Le groupe Saint-Germain Solidaire propose le nom de Monsieur Claude BIHOUIS pour remplacer Madame FRYDMAN au sein de l'ensemble des commissions et conseils susmentionnés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire Monsieur Claude BIHOUIS pour siéger :

- dans la 2ème Commission : Travaux – Urbanisme – Environnement
- à la Commission d'Appel d'Offre
- à la Commission des Délégations de Services Publics
- au Conseil d'Administration de la SEMAGER
- au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Winchester
- au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-Germain / Poissy

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

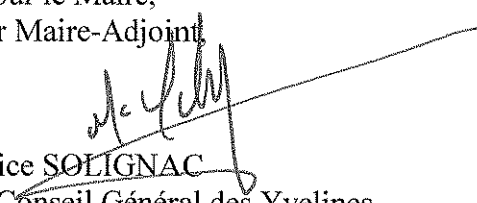
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications des Commissions et des représentations au Conseil Municipal telles que sus exposées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint


Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines